

Ordonnance Souveraine n° 2.696 du 25 mars 2010 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 2.271 du 6 juillet 2009 relative à la détermination du taux de l'usure

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	25 mars 2010
Publication	Journal de Monaco du 2 avril 2010 ^[1 p.3]
Thématique	Crédits

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2010/03-25-2.696@2010.04.03>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu l'article 357 du Code pénal ;

Vu Notre ordonnance n° 2.271 du 6 juillet 2009 relative à la détermination du taux de l'usure ;

Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 2.271 du 6 juillet 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 2 avril 2010

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7958>